

Commission du Statut de l'Arbitrage

PROCES-VERBAL N° 4 REUNION DU 13/06/2025

Président : Jean-Luc GARCIA

Présents : Bruno CHATANAY, Marc PAULY, Hassan ACHLOUJ, Raymond VASQUEZ.

Absents Excusés : Jean-Claude DELATRE, Abderrazak SOUSSI.

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours, dans un délai de 7 jours, devant la Commission d'Appel du District de football des P.O., dans les conditions de forme et de délai prévues par les Art. 188, 189 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Calendrier relatif au Statut de l'Arbitrage pour la saison 2024/2025 :

- La date du premier examen de la situation des clubs au **28 février 2025** ;
- La date limite de publication de la liste des clubs en infraction **31 mars 2025** ;
- La date du second examen de la situation des clubs (avec vérification du nombre de matches effectués par les arbitres) au **15 juin 2025**.
- La date limite de publication définitive de la liste des clubs en infraction au **30 juin 2025**

STATUT ARBITRAGE : **CONDITION DE COUVERTURE ART 34
VALIDATION DU NOMBRE DE MATCHES :**

En application de l'article 34 du Statut de l'Arbitrage, le Comité de Direction confirme, à l'unanimité le nombre de **20 rencontres** qu'un Arbitre doit diriger par saison pour lui permettre de représenter son Club et 10 rencontres pour un arbitre stagiaire

1. VALIDATION DES CANDIDATS RECUS A LA DERNIERE FIA DU MOIS D'AVRIL 2025

BIHHI Walid SPORTING PERPIGNAN NORD
DELCLOS Noa
DELORY Colleen FC POLLESTRES
EZZOUGARI Zakaria OCP
GAZQUEZ Daniel FC POLLESTRES
IBRAHIMI Sofiane FC LE BOULOU SJPC
LAGHMIRI ESTEBA Lena FC ALBERES ARGELES
MARTINEAU Lucas FAC
MICHEL Nolan FC THUIR

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

PERRIN Jordan FC LE SOLER
TAZI Yazid FC FOURQUES
TAZOBEP Boyan RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE
ZAHAF Toufike FC LE BOULOU SJPC

Ces arbitres pourront couvrir leur club qu'à partir de la saison 2025/2026

2. COURRIERS RECUS

Courrier de M. LAPACHERIE Thibaut arbitre représentant le FC BARCARES MEDITERRANEE invoquant l'article 33 C du statut de l'arbitrage pour pouvoir changer de club. La commission à la vue de certaines informations autorise M. LAPACHERIE Thibaut à changer de club et à représenter ce nouveau club dès la saison 2025/2026.

3. SITUATION DES CLUBS DES P-O AU 16/06/2025

Pour les équipes évoluant en National et Régional, décision sera prise par la LIGUE D'OCCITANIE pour dresser l'état des clubs en infraction avec le statut de l'Arbitrage (Article 8 du Statut de l'Arbitrage) :

DEPARTEMENTAL 1 :

OBLIGATION DE 2 ARBITRES DONT 1 ARBITRE MAJEUR

561156 AVENIR FOOT CATALAN

AGCA Ramazan	N°2545758961		
BOUBEKER Kamar Eddine	N°9603911130		Formé Club
BOULENOUAR REZIGUE Razi	N°2546793266		Joueur
BRISSY Noha	N°2546431414		Formé Club
		Quota match non réalisé	
ES SALEHY LASFAR Abdelouahad	N°9605199515	FIA 11/24	Formé Club
OTTL Evan	N°2547353045	Stagiaire	Formé Club
		Quota match non réalisé	
PAGEL Jean Christophe	N°1475315369		Formé Club
SERAFIM Miguel	N°2546313542		Formé Club
ZEMMOUR ACHARKI Souhaib	N°9603992407	FIA 11/24	Formé Club Joueur

530387 FC CERET

ES SAT Badr Eddine	N°9602559752		Formé Club
REYNAUD Cassy	N°9603559724	Stagiaire	Formée Club
		Joueuse	
		Quota match non réalisé	

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

554333 LE BOULOU SAINT JEAN PLA DE CORTS FC

BUSSIÈRE Thomas	N°2543243039	<u>Licence enregistrée hors délai 24/04/2025</u> <u>Quota match non réalisé</u>
PERU Pierre	N°2227771052	
MENDEZ Thomas	N°1495313126	Couvre le FC VINCA 2024/2025 – 2025/2026 +deux saisons Indépendant 2026/2027 – 2027/2028 Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet 2028 (Art.35.4)
SANDLER Florian	N°2547002859	Couvre le FC ASPRES 2024/2025 – 2025/2026 +deux saisons sans appartenance 2026/2027 - 2027/2028 Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet 2028 (Art.35.4)

564542 RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE

AZRIKEN TALBI FANNAN Adam	N°2548259579		Formé Club
BENOMAR LAMRANI Ismael	N°2548278395	FIA 11/24	Formé Club
Joueur			
BOUZIANI Mohamed	N°2545091059	Stagiaire	Formé Club
Joueur			
		<u>Quota match non réalisé</u>	
CHAITA Walid	N°2546953134	FIA 11/24	Formé Club
GHARBAOUI Walid	N°2547346299	Stagiaire	Formé Club
Joueur			
GHAILAN Mohamed	N°2548459798	Stagiaire	Formé Club
Joueur			
KARA Emre	N°2544046702		Couvre le OC Cabestany 2024/2025 - 2025/2026 + deux saisons sans appartenance 2026/2027-2027/2028 Et couvrira le Club à partir du 1 ^{er} juillet 2028 (Art 35.4)
KHELIL Adem	N°9602864203		Formé Club
Joueur			
OUARDI SAADI Rayan	N°9604109431	FIA 11/24	Formé Club
SACI Mohamed nouh	N°9602448271	Stagiaire	Formé Club
SAID ALLAH Mouad	N°9604181493	Stagiaire	Formé Club
Joueur			

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

580858 SAINT CYPRIEN FC

CANAL Romain N°1420595738
PARES Thierry N°1799621273

523708 LE SOLER F.C.

AMIAR Kamel N°9603739750
BENNOUR Amirouche N°9604170024
CAVALIERE Alexis N°1425328999

Formé Club

Formé Club

Couvre le FC ST ESTEVE 2024/2025 -
2025/2026

+ deux saisons sans appartenance
2026/2027-2027/2028

Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2028 (Art 35.4)

ID BOUSSADEL Brahim N°9602267190

Couvre EMPIRE FUTSAL 2024/2025 -
2025/2026

+ deux saisons sans appartenance
2026/2027-2027/2028

Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2028 (Art 35.4)

KADDANI Mounir N°2548054052
QUILES Miguel N°1420394025

Stagiaire

Formé Club

Formé Club

530112 THUIR F C

CAZORLA Bruno N°2320418098
CAZORLA Célya N°9603298973

Saison gelée par la CRA

Stagiaire

Formée Club

Quota match non réalisé

CARZOLA Mélyssa N°9604284410

Stagiaire

Formée Club

Quota match non réalisé

CRESCI Dorian N°2546615358
HALAILI Ibrahim N°2545916243
MAHIOUI Oussama N°9602828488

Stagiaire

Formé Club

552712 VILLELONGUE F.C.

BERKANI Melissa N°9603898968

Stagiaire

Formée Club

Joueuse

GARAH Siham N°9602773919

Stagiaire

Formé Club

Quota match non réalisé

551010 VINCA LES AMIS DE CEDRIC BRUNIER F.C.

529240 ENTENTE CONFLETOISE

529240 PRADES A.S

BESSENOUCI Yanis N°9604217680

Stagiaire

Formé Club

Joueur

COMBEMOREL Enzo N°2546160800

Stagiaire

Formé Club

Licence enregistrée hors délai
18/09/2024

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

OUABOU Abdelhamid N°2547711710 Stagiaire Formé Club
Joueur

553264 PERPIGNAN OC 2 :
553097 SC PERPIGNAN NORD 2 :
509657 ST O. RIVESALTAIS :

Voir équipe première
Voir équipe première
Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 2 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

530449 BAGES A.S.
AMGHAR Rida N°2547617689 Couvre le PERPIGNAN AC 2024/2025
+deux saisons sans appartenance
2025/2026 - 2026/2027
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2027 (Art.35.4)

KESSAD Rayhan N°2548055234 Stagiaire
Couvre le FC LE BARCARES
2024/2025 -2025/2026
+deux saisons sans appartenance
2026/2027 - 2027/2028
Et couvrira le Club à partir du 1^{ER} Juillet
2028 (Art.35.4)

KONATE Adama N°9602573672 Formé Club Joueur
TAL HOUARN Cyril N°1465318101

525220 B.E.C.E. F.C. Vallée de l'Agly
ACHLOUJ Hassan N°1499534073
DIALLO Alaye N°2543866282 Couvre le FC CANET 2024/2025
+deux saisons sans appartenance
2025/2026 - 2026/2027
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2027 (Art.35.4)

NADIR Adennabi N°1405331150
SERRA PUIG Gabriel N°2546986586 Ne couvre pas le Club reste 3 saisons
2024/2025 -
2025/2026 - 2026/2027 sans
appartenance. Et couvrira le club à
partir du 1^{er} juillet 2027. (Art 35.4)

526383 BOMPAS U.S.
BAYEKOLA MILANDOU Christian N°1420149602
ROUGE Thomas N°2544040037 FIA 11/24 Formé au club

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

531415 CABESTANY O.C

BARRIER Mathieu N°2546391660
BOUDRAI Bilal N°2546505071

Formé Club
Couvre le PERPIGNAN OC
2024/2025 – 2025/2026
+deux saisons sans appartenance
2026/2027 - 2027/2028
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2028 (Art.35.4)

GASQUET LEVALLOIS Alexandre N°9602757793

MEJDOUB Dadi N°2546028293
SOTO Lucas N°2546804770
SOTO Quentin N°2546637122
Joueur

Formé Club
Quota match non réalisé
FIA 11/24 Formé Club
Formé Club
Formé Club

SOUICI Said N°2546188413

525767 CERDAGNE FONT-ROMEU CAPCIR F.C.

CLEMENTE Cédric N°1799621872
JAMES Lenny N°2546021872

Quota match non réalisé

Couvre le PERPIGNAN OC
2024/2025 – 2025/2026
Et couvrira le Club à partir du 1^{er} juillet
2026 (Art.35.4)

527791 ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES F.C.

AZOUAOUI AZOUAOUI Yassine N°9603993941
Joueur

EL MAKNASY Abdelah N°2548144557
Joueur

FIA 11/24 Formé Club
Stagiaire Formé Club

10/09/24

MOUKRATI Marouan e N°2546880758
PERONNE Yanis N°2547372836
Joueur

TAHBOUN Mohammed N°9602955924
Joueur

TAHBOUN Yassine N°9602955914
Joueur

TONNELIER Adrien N°2544071676
Joueur

Licence enregistrée hors délai

Formé Club
Stagiaire Formé Club
FIA 11/24 Formé Club
FIA 11/24 Formé Club
FIA 11/24 Formé Club

528678 SALEILLES OC

BELACEL Adam N°2546836566
Joueur

BURNY Quentin N°2546586854
Joueur

Quota match non réalisé

Formé Club
Stagiaire Formé Club

Quota match non réalisé

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMBES Jonas Joueur	N°9604110420	Stagiaire	Formé Club
------------------------	--------------	-----------	------------

Quota match non réalisé

523708 LE SOLER F.C.2 :
531488 CLAIRA SAINT LAURENT F.C.2 :
553097 S.C. PERPIGNAN NORD 3 :
561156 AVENIR FOOT CATALAN :
530100 USEP MM :

Voir équipe première
 Voir équipe première
 Voir équipe première
 Voir équipe première
 Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 3 : OBLIGATION D'1 ARBITRE

552765 BAHO PEZILLA F.C.

AKRIEB BEN JILALI Samir Joueur	N°9602393487	FIA 11/24	Formé Club
CORNETTO Elegua Joueur	N°2548237333	stagiaire	Formé Club

Quota match non réalisé

Du SACRE CŒUR De Jesus Enzo	N°9605160663	FIA 11/24	Formé Club
GUERIoT Christophe	N°1438914000		
MALIS Sylvain le 31/08/2024	N°1806541510	Stagiaire	Formé Club départ

539217 F.C. DES ASPRES BANYULS DELS ASPRES

ALVAREZ FERRE Alexandre Joueur	N°9604961975	FIA 11/24	Formé	Club
HAIMICHE Zouheir	N°1465314693		Formé Club	
HENON Julien	N°2558631908	Stagiaire	Formé Club	

581666 BARCARES MEDITERRANEE F.C.

BAR Alexis	N°1931239851	
LAPACHERIE Thibaut	N°2543811556	Formé Club
MAACHI Farid	N°1420481092	

Licence enregistrée hors délai
13/11/2024

MORTADI Omar	N°2548261493	
--------------	--------------	--

581934 LES PHOENIX CATALANS CLUB OSR

PARAYRE Romain Joueur	N°2546025585		Formé	Club
--------------------------	--------------	--	-------	------

Licence enregistrée hors délai
26/11/2024

549339 OL DU HAUT VALLESPIR :

YAHIA Oussama	N°9604333550	Stagiaire
---------------	--------------	-----------

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

<u>560894 AS JEUNES DU BAS VERNET :</u>	Aucun arbitre
<u>554333 LE BOULOU SAINT JEAN PLA DE CORTS F.C. 2 :</u>	Voir équipe première
<u>564542 RACING PERPIGNAN MEDITERRANEE 2 :</u>	Voir équipe première
<u>551010 ENTENTE CONFLENTOISE 2 :</u>	Voir équipe première
<u>530449 BAGES A.S 2 :</u>	Voir équipe première
<u>527791 ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES F.C. 2 :</u>	Voir équipe première
<u>525220 B.E.C.E. F.C. Vallée de l'Agly 2 :</u>	Voir équipe première

DEPARTEMENTAL 4 : OBLIGATION D'1 ARBITRE.

<u>582126 FC PIA</u>					
MESEURE Mathéo	N°2548601974	FIA 11/24	Formé	Club	
Joueur					
MOLIMARD Leny	N°2548454320	Stagiaire	Formé	Club	
Joueur					
QUESADA Nicolas	N°1495319847	Stagiaire	Formé Club		
<u>538526 POLLESTRES F.C.</u>					
GENIEVRE Thierry	N°1411079537	<u>Quota match non réalisé</u>			
TISSINTI Nassim	N°2548503773	Stagiaire	Formé Club		
<u>547018 PERPIGNAN A.C</u>					
WANG DAI Johnny	N°2548011579	Formé Club			
<u>536086 ASC SAINT NAZAIRE</u>					
SHPATINA Sexheji	N°9604763428				
<u>582049 F.C. ILLE SUR TET NEFIACH :</u>					
CANDILLE Thimote	N°9602372261	FIA 11/24	Formé	Club	
Joueur					
<u>541329 F.C. FOURQUES 582523 F.C. TROUILLAS</u>					
RAVEL CARBONEILL Paméla	N°9604736957	Stagiaire	Formé	Club	
Joueuse					
<u>564620 ATAC OC :</u>					
club					
<u>560631 LES CHAMPIONS DE SAINT JACQUES :</u>					
<u>564978 OL ILLIOIS :</u>					
club					
<u>530387 F.C. CERET 2</u>					
<u>580858 F.C. SAINT CYPRIEN 2</u>					
<u>509657 S.O. RIVESALTES 3</u>					
<u>528678 O.C. SALEILLES 2</u>					
Voir équipe Première					
Voir équipe première					
Voir équipe première					
Voir équipe première					

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

527791 F.C. ROUSSILLON CANOHES TOULOUGES 3
552712 F.C. VILLELONGUE 2 :
553264 PERPIGNAN OC 3 :
530112 THUIR F C 2 :
531415 CABESTANY O.C 2 :

Voir équipe première
Voir équipe première
Voir équipe première
Voir équipe première
Voir équipe première

CLUBS DE JEUNES / FEMININS / FUTSAL NIVEAU DEPARTEMENTAL : OBLIGATION D'1 ARBITRE

L'article 41 du Statut de l'Arbitrage stipule que pour toutes les autres divisions (autres que les séniors libres), les clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines : liberté est laissée aux assemblées générales de Ligue pour l'ensemble des districts qui la composent de fixer les obligations. La LFO a décidé qu'un arbitre par club pour ces compétitions est requis (l'équipe libre ou séniors compte pour équipe 1^{ère}). **Ce qui veut dire que les clubs de jeunes ou de futsal ou de foot loisir ou de féminines devront compter dans leur effectif au moins 1 arbitre à partir de la saison 2021/2022 - Dérogation accordée par le Comité Directeur pour les clubs de jeunes Foot Animation aux U13**

CLUBS DE JEUNES : OBLIGATION D'1 ARBITRE

537962 AS PEYRESTORTENCQUE : Aucun Arbitre
547306 A.S VILLENEUVE LA RIVIERE : Aucun Arbitre
564746 FC FENOUILLEDES : Aucun arbitre

CLUBS FEMININS : OBLIGATION D'1 ARBITRE

781262 ESPOIR FEMININ PERPIGNAN :
MONCHABLON Clément N°2547452048 Formé Club
Joueur
Licence enregistrée hors délai
04/09/2024

535399 F.C. F. SAINT FELIU D'AVALL :
GAHERY Ophelie N°1606018494 FIA 11/24 Formée Club
Joueuse
ROGEZ Melvyn N°2548008697 FIA 11/24 Formé Club
Quota match non réalisé
Quota match non réalisé

CLUBS DE FUTSAL : OBLIGATION D'1 ARBITRE

560295 EMPIRE FUTSAL PERPIGNAN : Club de ligue

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

4- CLUBS DU DISTRICT EN INFRACTION (ART 47)

LES CLUBS EN INFRACTIONS AU 15 JUIN 2025 ET N'AYANT PAS ETE PRELEVEES DE L'AMENDE LORS DU PV N°3 DU 14/03/2025 LE SERONT A L'ISSUE DE CELUI-CI.

N° CLUB	NOM CLUB	Arbitres	Année Infraction	Manquant arbitres	Nombre Mutés	Amende au 15/06/25
552712	FC VILLELONGUE	1	1	1	-2	50 €
554333	FC LE BOULOU SJPC	1	1	1	-2	
530387	FC CERET	1	1	1	-2	50 €
581934	LES PHOENIX CATALANS	0	1	1	-2	
560894	A.S. JEUNES DU BAS VERNET	0	3	1	-6	
560631	LES CHAMPIONS ST JACQUES	0	3	1	-6	
535399	FC FEMININ ST FELIU D'AVALL	0	1	1	-2	50 €
781262	ESPOIR FEMININ PERPIGNAN	0	1	1	-2	

5- CLUB DU DISTRICT QUI BENEFICIE DE MUTES SUPPLEMENTAIRES (ART 45)

N° CLUB	NOM CLUB	Nombre de muté(s) autorisé(s)
561156	AFC	2
564542	RACING PERPIGNAN MED.	2
539217	F.C. ASPRES	2
552765	F.C. BAHU PEZILLA	2
581666	F.C. BARCARES MED.	1
531415	O.C. CABESTANY	2
523708	F.C. LE SOLER	2
530112	F.C. THUIR	1
582126	FC PIA	1
527791	R.F. CANOHES TOULOUGES	1

Les clubs doivent demander et informer la commission, par écrit, de l'équipe choisie pour le(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats.

6- CLUB DU DISTRICT QUI BENEFICIE D'UN MUTE SUPPLEMENTAIRE AU TITRE D'UNE EQUIPE FEMININE

Tout club qui engagera au moins 1 équipe FEMININE de U15 à SENIORS dans un CHAMPIONNAT EXCLUSIVEMENT FEMININ, qu'il soit DEPARTEMENTAL ou REGIONAL et dont l'équipe disputera jusqu'à la fin sa compétition, pourra bénéficier, la saison suivante d'un(e) joueur (se) "muté(e)" supplémentaire .../...

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

.../... sous réserve de ne pas être en infraction avec le Statut de l'Arbitrage, qu'il fera évoluer dans l'équipe de District de son choix et définie avant le début des compétitions.

***LIMITE A 1 MUTE UNIQUEMENT, QU'ELLE QUE SOIT LA CATEGORIE DE L'EQUIPE FEMININE ET LE NOMBRE D'EQUIPE ENGAGEE.**

N° CLUB	NOM CLUB
550123	CANET RFC
527791	RF CANOHES TOULOUGES
538526	FC POLLESTRES
580858	FC ST CYPRIEN
536086	ASC ST NAZAIRE
529240	AS PRADES
549339	OL HAUT VALLESPYR
531488	FC CLAIRA ST LAURENT
530112	FC THUIR
539217	FC DES ASPRES
552765	FC BAHU PEZILLA
552756	FC ALBERES ARGELES

Les clubs doivent demander et informer la commission, par écrit, de l'équipe choisie pour le(s) muté(s) supplémentaire(s) avant le début des championnats.

Pour la Commission
Le Président Jean-Luc GARCIA

